



## ATELIER PARTICIPATIF N°1



## « ESPACES PUBLICS ET USAGES »

jeudi 14 juin 2018

## COMPTE-RENDU

## L'ÉCOQUARTIER DU COTEAU



L'EPA Alzette-Belval et la commune de Rédange ont souhaité mettre en place une démarche de concertation autour du projet de l'Ecoquartier de Rédange, afin de co-élaborer le projet avec l'ensemble des habitants. Ce rendez-vous est le premier de la série de 3 ateliers participatifs prévus sur le projet.



à la salle du Conseil de Rédange,  
jeudi 14 juin, à 19h30

## ●●● LES INTERVENANTS

- **M. Daniel Cimarelli** : Maire de Rédange
- **M. Yannick Roth** : Directeur des Travaux, EPA Alzette Belval
- **M. Jérémy de Conti** : Directeur des Etudes, EPA Alzette Belval
- **Mme Sandra Yazid** : Chef de projets, EPA Alzette Belval
- **M. Rostom Chikh** : Chef de projet, Agence Urbicus
- **Mmes Camille Tchounikine & Mathilde Savary** : Chargées de projet, Agence Traitclair



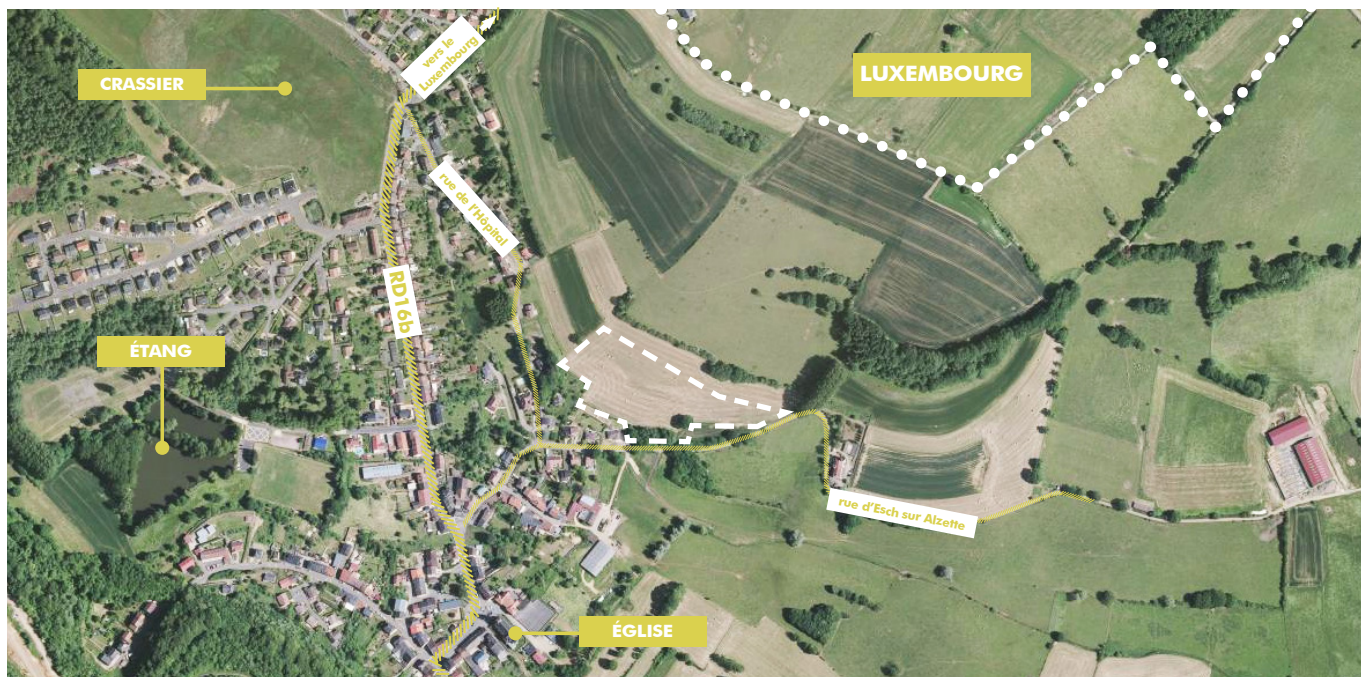
8 participants



## ●●● MOTS D'INTRODUCTION

**M. le Maire** introduit l'atelier et présente les différents intervenants. Il rappelle également l'ordre du jour : une présentation a pour but de présenter quelques éléments de projet sur le thème du jour, « Cadre de vie et usages ». Les participants pourront ensuite passer à un travail autour de tables-rondes.

## ●●● RAPPEL DU PÉRIMÈTRE DU PROJET



## ●●● ESPACES PUBLICS ET USAGES : QUELS OBJECTIFS ?

### INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT EXISTANT



- Respecter l'identité du site et de ses caractéristiques paysagères grâce à une continuité avec le tissu bâti et les espaces verts et agricoles environnants...
- Articuler le projet avec les pôles urbains à proximité (équipements scolaires, pôles culturels, sportifs, commerciaux...) et les centralités existantes (le centre-ville, la gare Rédange-Belval et les arrêts de bus, le quartier de Belval...)

### MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS



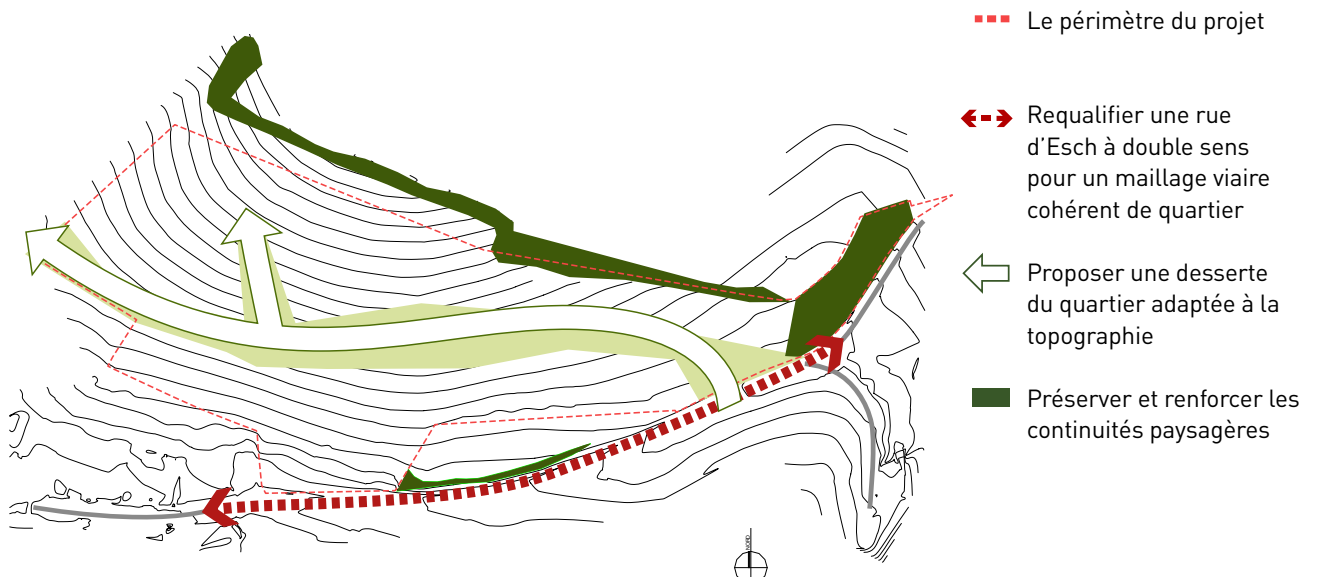
- Desservir le quartier grâce à un maillage en continuité des voiries existantes
- Limiter la place de la voiture (zones de rencontre, limitations de vitesse...)
- Privilégier les circulations douces et favoriser les déplacements actifs (piétons, cyclables...)

### ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE URBAIN



- Penser des espaces agréables, végétalisés
- Imaginer un mobilier urbain qui permette des espaces de rencontre et des usages collectifs

Après avoir présenté les objectifs du projet, **M. Chikh** explique les invariants du projet sur le thème du jour :



Le travail autour des tables-rondes va donc chercher à répondre à ces différentes questions et marges de manoeuvre :

- Quels espaces publics prévoir ? Pour quelles mobilités ? Quelle place pour le stationnement ?
- Quelles ambiances autour et dans le quartier ? Quel usages et quel mobilier urbain ? Quelle convivialité ?

## ●●● RESTITUTION DE LA BALADE URBAINE

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LES ESPACES PUBLICS

- La rue d'Esch et les mobilités : conserver un calme, une tranquillité, travailler les liaisons douces
- Préserver l'identité paysagère très présente du site (boisements, arbres remarquables)



## ●●● TEMPS DE QUESTIONS-RÉPONSES

- *L'EPA a-t-il un cahier des charges précis qui pourrait être le support d'un appel d'offre pour les promoteurs qui missionneraient par la suite leurs propres architectes ?*

L'EPA via l'équipe de maîtrise d'oeuvre réalisera un cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales qui s'appliquera à toutes opérations menées sur le quartier. Aujourd'hui, le nombre de lot qui feront l'objet d'un appel à projet aux promoteurs est encore en discussion.

- *À l'issue de la concertation, que va-t-il se passer ?*

Les échanges de la concertation viennent alimenter un plan guide et un cahier des prescriptions (CPAUPEE), dont la publication pourra ainsi se faire d'ici la fin de l'année.

- *Pourrait-on avoir le compte-rendu de la réunion publique ?*

Le compte-rendu est bien en cours de réalisation, il pourra être mis en ligne et envoyé avant le prochain atelier.

- *Qui va s'occuper des VRD ?*

La maîtrise des VRD par l'EPA est estimée plus opportune par les habitants. L'EPA veillera à la qualité des ouvrages.

- *Est-ce qu'une étude de marché a été réalisée sur le périmètre ?*

Des études ont été réalisées qui montrent la tension sur le marché immobilier et foncier du territoire du fait de la proximité avec le Luxembourg. Les différents promoteurs feront également leur propre analyse du marché lors des appels à projets.

- *Quelle population va s'installer ?*

La programmation précise de l'offre de logements reste à définir mais on peut raisonnablement penser que la cible principale sera des familles d'actifs transfrontaliers.

- *Quels sont les chiffres en termes de densité ?*

Il est prévu de construire 104 logements, soit 34 à l'hectare.

- *Des études ont-elles été engagées pour connaître la nature des sols ?*

Oui, ces études ont été réalisées par Geotech.

- *A qui va incomber la gestion des espaces publics et des espaces verts ?*

Une fois rétrocédés, ces espaces appartiendront à la commune, qui en aura la gestion.

## ●●● TRAVAIL PAR TABLE-RONDE : SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

### LES DÉPLACEMENTS

#### **Véhicules**

Avec l'équipe projet, les participants ont reconnu qu'il y avait un fort enjeu d'accessibilité et de mobilités autour du site. Ils ont donc d'abord réfléchi à la desserte du futur quartier, notamment via la rue d'Esch :

- En voulant porter une vision à long-terme du projet, certains participants ont proposé de prolonger la rue d'Esch jusqu'aux Portes de Belval, ce qui permettrait à ceux qui s'y rendront d'emprunter une voie directe plutôt que de traverser le village.
- D'autres participants ont cependant rappelé qu'il était important de prendre en compte les riverains actuels et futurs, en limitant l'impact de l'augmentation du trafic que cela pourrait occasionner. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de limiter la vitesse des véhicules qui profitent de la ligne droite pour accélérer : en mettant en place une zone de rencontre par exemple (voirie partagée avec les voitures, les vélos, les piétons, où la vitesse est limitée à 30 km/h).
- Dans tous les cas, les participants ont souligné qu'il fallait que le site soit connecté au reste du village : étant donné qu'il est déjà assez excentré, il ne faut pas en faire un cul de sac ou un quartier enclavé.
- Ils ont souligné que cette idée de continuité des rues existantes avait déjà été discutée dans le cadre d'une liaison entre la rue de l'Hôpital et la rue d'Esch : cependant le tracé passait par des terrains privés et les propriétaires n'ont pas voulu que le projet se réalise.

#### **Modes actifs**

Les participants ont souligné l'importance de conserver et de réhabiliter les cheminements doux qui existent dans le secteur : beaucoup de sentiers de promenade ne sont plus ou peu utilisés, alors même qu'ils constituent des itinéraires assez rapides vers des pôles de déplacements.

Ils ont ainsi préconisé la mise en valeur de ces cheminements autour du site afin d'inciter les futurs habitants à se déplacer davantage à vélo et à pied au lieu d'utiliser la voiture :

- Il faudrait notamment baliser un circuit vélo et piétons pour aller aux différentes gares accessibles depuis le site : la gare de Rédange – Belval, la gare de Lycée Belval. Une mise en collaboration avec le Luxembourg est pour cela nécessaire, que ce soit pour l'accessibilité ou pour des considérations en termes de places de parking, de garages à vélos, etc.
- Il faut également prendre en compte la rue de l'Hôpital, en particulier au niveau du carrefour avec la rue de Belvaux : il s'agira d'un carrefour important une fois le projet du Crassier réalisé, et il est pour l'instant assez dangereux (aucune visibilité au stop).
- Si on requalifie ces cheminements, il faudra aussi y ajouter des lampadaires, de l'éclairage public en général pour des questions de sécurité la nuit.

## ESPACES PUBLICS ET USAGES

### **Autour de la voirie**

- Les participants ont ensuite discuté de la desserte à l'intérieur même du site : quel aménagement de voirie et d'espaces publics à l'intérieur du quartier ?
- Il faut que les futurs habitants puissent faire demi-tour, donc que la rue soit dans les deux sens.
- Il faut prévoir du stationnement sur rue.
- Une zone de rencontre à 20 km/h maximum permettrait d'éviter que les voitures y aillent trop vite et d'y laisser la place aux piétons.
- Abrisés de la voirie pourraient être proposés des bancs, et des petits espaces de jeux pour les enfants : il s'agit de petits jeux (pas de grande aire type jeu d'araignée ou balançoires afin de ne pas provoquer de nuisances) mais de petites installations, voire de jeux au sol (marelle, etc) afin de favoriser la convivialité.
- Il faut penser un cheminement piéton uniquement pour que les riverains actuels et les futurs habitants puissent se rencontrer, notamment pour que les enfants puissent aller aux petites aires de jeux qui seront proposées. Les participants ont souligné que cela permettrait d'intégrer les nouvelles populations grâce aux enfants.
- Au sujet de la gestion des déchets (venue des camions poubelles, etc) : elle est effectuée par l'agglomération (CPHVA). L'objectif sur ce site est d'installer des containers enterrés fonctionnant par apport volontaire.

### **Les espaces verts**

- Les participants ont préféré le système de noues et de bassins entre les deux parties de la rue de desserte : il permet de conserver de la verdure, d'y voir l'eau. Le principe de passerelles au-dessus pour que les piétons puissent traverser est à valoriser.
- A l'unanimité, les participants ont privilégié la conservation du caractère vert du site, notamment par une végétalisation des espaces publics et privés sur le site.
- La question de la gestion et de l'entretien de ces espaces est donc à prévoir : les participants ont évoqué la possibilité d'envisager de la gestion différenciée, du fauchage raisonné, etc, pour avoir un côté « sauvage » mais sous contrôle de la végétation (exemple de Fribourg). Il s'agit aussi de proposer des espèces végétales qui favorisent la biodiversité mais ne nécessitent pas trop d'entretien afin de ne pas avoir l'impression d'espaces à l'abandon : par exemple des prairies fleuries (2 fauches par an).
- A également été proposé de planter des vignes à proximité, pour marquer l'identité de ce nouveau quartier « du coteau ».

Des participants ont souligné qu'il serait intéressant d'envisager une mutualisation des compétences à l'échelle de l'agglomération pour ce qui est gestion d'espaces verts : afin d'avoir une harmonisation sur le territoire, voire de proposer une police environnementale / sorte de garde champêtre comme équipe de contrôleurs territoriaux.

### **Ambiances**

- Les participants ont souligné l'importance de conserver des perspectives vers la vallée : il s'agit de ne pas construire de « front urbain » continu mais avoir des percées visuelles entre les bâtiments.
- Il faut par ailleurs respecter les vis-à-vis existants en construisant des bâtiments assez bas en face.

## ●●● LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

### **Atelier N°2**

**CADRE DE VIE**  
**29 juin, 19h30 - 21h30**

### **Atelier N°3**

**DIMENSIONS PAYSAGÈRES**  
**septembre**